

RCS : LYON

Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2011 B 04441

Numéro SIREN : 534 013 982

Nom ou dénomination : RHONE ALPES CREATION II

Ce dépôt a été enregistré le 10/07/2018 sous le numéro de dépôt B2018/018246

COMPTES ANNUELS

Bilan

Compte de résultat

Annexe

Bilan

	Brut	Amortissement Dépréciations	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement	153 738	153 738		
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés				
Fonds commercial				50 000
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillag				
Autres immobilisations corporelles				
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	14 680 034	2 045 370	12 634 665	7 635 094
Autres titres immobilisés	23	17	6	11
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	14 833 795	2 199 125	12 634 671	7 685 106
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés				
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				
Etat, Impôts sur les bénéfices				2 775
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires				
Autres créances	48		48	48
Divers				
Avances et acomptes versés sur commande				
Valeurs mobilières de placement	19 998		19 998	19 998
Disponibilités	3 390 366		3 390 366	3 476 268
Charges constatées d'avance				664
TOTAL ACTIF CIRCULANT	3 410 412		3 410 412	3 499 753
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	18 244 207	2 199 125	16 045 083	11 184 859

Bilan

	Net au 31/12/17	Net au 31/12/16
PASSIF		
Capital social ou individuel	19 972 500	13 315 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Ecart de réévaluation		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	-2 409 708	-1 809 976
Résultat de l'exercice	-1 791 357	-599 732
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	15 771 435	10 905 292
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	186 536	67 522
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	186 536	67 522
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 121	155 469
<i>Personnel</i>		2 182
<i>Organismes sociaux</i>		1 485
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>		
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	162	186
Dettes fiscales et sociales	162	3 853
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	35 829	52 724
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES	87 111	212 045
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	16 045 083	11 184 859

Compte de résultat

	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois	du 01/01/16 au 31/12/16 12 mois	Variation relative (montant)	Var. rel. (%)
PRODUITS				
Autres produits	1			
Total	1		1	1
CONSOMMATION M/SES & MAT				
Autres achats & charges externes	1 034 656	763 017	271 639	35,60
Total	1 034 656	763 017	271 639	35,60
MARGE SUR M/SES & MAT	-1 034 655	-763 017	-271 638	35,60
CHARGES				
Impôts, taxes et vers. assim.	2 847	345	2 502	725,27
Salaires et Traitements		13 896	-13 896	-100,00
Charges sociales		5 255	-5 255	-100,00
Autres charges	7	7	1	11,97
Total	2 855	19 503	-16 648	-85,36
RESULTAT D'EXPLOITATION	-1 037 510	-782 520	-254 989	32,59
Produits financiers	614 277	402 548	211 729	52,60
Charges financières	1 335 440	882 749	452 691	51,28
Résultat financier	-721 163	-480 201	-240 962	50,18
RESULTAT COURANT	-1 758 673	-1 262 721	-495 952	39,28
Produits exceptionnels	1 128 377	1 057 863	70 514	6,67
Charges exceptionnelles	1 161 061	394 874	766 187	194,03
Résultat exceptionnel	-32 684	662 989	-695 673	-104,93
RESULTAT DE L'EXERCICE	-1 791 357	-599 732	-1 191 625	198,69

ANNEXE

Règles et méthodes comptables

Désignation de la société : SAS RHONE ALPES CREATION II

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2017, dont le total est de 16 045 083 euro et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant une perte de 1 791 357 euro.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2017 au 31/12/2017.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 07/02/2018 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2017 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2015-06 du 23 novembre 2015 et ANC n°2016-07 du 4 novembre 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Les montants sont exprimés en euro.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Règles et méthodes comptables

Frais d'émission des emprunts

Les frais d'émission des emprunts sont pris en compte immédiatement dans les charges de l'exercice.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Titres immobilisés de l'activité de portefeuille

1. PRINCIPES

Les Titres Immobilisés de l'Activité de Portefeuille (TIAP) regroupent les participations représentant une quote-part de capital de sociétés acquises dans le but d'en retirer un profit : les TIAP sont donc représentatifs de l'activité de capital-risque. Les obligations convertibles sont prises en compte dans le tableau des TIAP, car elles donnent accès à terme au capital des sociétés.

1.1 - VALEUR COMPTABLE BRUTE

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat, hors frais accessoires, et hors coupons courus à la date d'acquisition.

1.2 - PROVISIONS POUR DEPRECIATION DES T.I.A.P.

Lorsque la valeur actuelle, telle qu'elle résulte des analyses de la société au 31 décembre, est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Lorsque les titres bénéficient d'une garantie BPI France, la provision est constituée nette de cette garantie.

1.3 - VALEUR COMPTABLE NETTE

Cette donnée correspond à la valeur comptable brute diminuée des provisions pour dépréciation nettes de BPI France.

1.4 - EVALUATION DES TITRES LORS DE LA SORTIE DU PATRIMOINE

Le prix d'acquisition des titres cédés est estimé selon la méthode FIFO, c'est-à-dire la méthode du premier entré, premier sorti.

1.5 - VALEUR ESTIMATIVE

En fin d'exercice, les titres sont évalués selon les préconisations du guide d'évaluation établi par les organisations professionnelles européennes du capital risque (AFIC - EVCA - BVCA). Ces méthodes sont conformes aux règles IFRS.

Les méthodes utilisées pour l'évaluation des titres de sociétés sont les suivantes :

1.5.1 - Valeurs mobilières non cotées

La valorisation des titres est déterminée selon les principes de la Juste Valeur (Fair Value) définis par les règles des IFRS.

La Juste Valeur est définie comme celle à laquelle les titres pourraient être échangés entre des parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

En l'absence de valeurs de marché, il est appliqué les méthodes de valorisation, référencées par l'AFIC, la BVCA et l'EPEVCA (Guide international d'évaluation à l'usage du capital investissement).

La valorisation des titres acquis depuis moins de deux ans ne subit aucune modification sauf en cas d'événements significatifs, tels que :

- opération significative portant sur les fonds propres et entraînant une modification de la valeur de l'entreprise,
- cession significative de titres à un nouvel actionnaire ou entre actionnaires indépendants les uns des autres,
- ou une modification significative de la situation économique, juridique, financière de la société ou de ses perspectives par rapport à celles qui avaient été retenues à l'époque de l'investissement.

Règles et méthodes comptables

Au-delà de deux ans, la valeur de la société est analysée selon les modalités qui suivent afin de s'assurer que cette dernière n'est pas inférieure au coût d'entrée des titres à l'actif :

- en cas de survenance d'une opération significative sur les fonds propres, d'un échange ou d'une cession de titres, la valeur des titres pour cette opération est retenue comme référence pour la valorisation de l'entreprise.
- des ajustements de la valeur effectués sont interprétés et décidés au coup par coup, en fonction des circonstances des opérations servant de référence.

1.5.2 - Valeurs mobilières cotées sur un marché réglementé

Les valeurs cotées sur un marché réglementé en fonctionnement régulier, sont évaluées au dernier cours de bourse.

Si l'investissement coté fait l'objet d'une restriction affectant la négociation ou la période d'immobilisation (lock up), une décote minimale de 25% est appliquée au dernier cours de bourse.

Provision des titres en portefeuille - Couverture BPI France

Les prises de participations réalisées par Rhône Alpes Création II font l'objet d'une garantie accordée par BPI France, destinée à couvrir les pertes éventuelles sur les :

- actions,
- obligations convertibles,
- bons de souscription d'actions.

Cette garantie :

- ne s'applique qu'à certaines des prises de participations effectuées par Rhône Alpes Création II,
- peut être plafonnée.

Le plafond couvre certains des investissements réalisés par période de 3 ans :

- 2012 à 2013
- 2014 à 2016
- 2017 à 2019

Pour les titres éligibles à cette limitation, les sinistres sont indemnisés jusqu'à ce que le plafond de garantie soit atteint. Les sinistres qui interviennent au-delà ne sont plus indemnisés.

Les titres éligibles à ce plafonnement de garantie font par conséquent l'objet, lorsque le sinistre n'a pas été déclaré à BPI France et qu'il n'est que probable, d'une provision pour dépréciation nette de la garantie BPI France.

Le plafonnement donne lieu à une majoration du taux de provision pour dépréciation, ainsi, lorsque le sinistre a été déclaré et que l'indemnité BPI France a été reçue ou comptabilisée à recevoir, une provision pour risques sur titres en portefeuille est constatée.

Au 31 décembre 2017, l'application de ce plafond conduit à la comptabilisation d'une provision pour risque sur titres en portefeuille pour 186.5K €.

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement	153 738			153 738
- Fonds commercial	50 000		50 000	
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	203 738		50 000	153 738
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations	8 954 314	7 405 046	1 679 326	14 680 034
- Autres titres immobilisés	23			23
- Prêts et autres immobilisations financières				
Immobilisations financières	8 954 337	7 405 046	1 679 326	14 680 057
ACTIF IMMOBILISE	9 158 075	7 405 046	1 729 326	14 833 795

Notes sur le bilan

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions			7 405 046	7 405 046
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice			7 405 046	7 405 046
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions			1 679 326	1 679 326
Scissions				
Mises hors service	50 000			50 000
Diminutions de l'exercice	50 000		1 679 326	1 729 326

Immobilisations incorporelles

Frais d'établissement

	Valeurs nettes	Taux (en %)
Frais de constitution		33,00
Frais de premier établissement		
Frais d'augmentation de capital		33,00
Total		

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Liste des filiales et participations

Tableau réalisé en Kilo-euro

(1) Capital - (2) Capitaux propres autres que le capital - (3) Quote-part du capital détenue (en pourcentage)

(4) Valeur comptable brute des titres détenus - (5) Valeur comptable nette des titres détenus

(6) Prêts et avances consentis par l'entreprise et non encore remboursés - (7) Montants des cautions et avals donnés par l'entreprise

(8) Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé - (9) Résultat du dernier exercice clos

(10) Dividendes encaissés par l'entreprise au cours de l'exercice

	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(10)
A. RENSEIGNEMENTS DETAILLE SUR CHAQUE TITRE										
- Filiales (détenues à + 50 %)										
- Participations (détenues entre 10 et 50 %)										
SAS FINOPTIM	33	735	12,50	200	200			349	-9	
SAS MATHYM	44	1 904	19,32	650	650			88	-644	
IP3 GROUP	1 001	-229	20,00	200	143	200		254	-76	
SAS STLINKS	2 375	-192	20,00	475	475	38		51	-70	
Optimiz.me	18	259	15,39	210	137			182	-191	
SA CLUBBLE	107	102	17,25	250	250			1	-144	
SAS BROCHIER TECHNOLOGIES	1 467	4 988	11,88	717	717			1 227	406	
360 MEDICAL	63	-229	10,10	300	300			183	-48	
SARL TILKEE	23	-17	17,81	250	250			427	-202	
SYNTHELIS	31	-173	18,31	307	108			307	-166	
ITRIS AUTOMATION SQUARE	778	-307	16,53	365	296			812	-63	
Boa Concept	838	163	29,83	300	300			6 679	185	
SASU TERRESENS	450	718	11,11	666	666			1 453	85	
SAS CENTREXPRT	505	510	21,55	325	325			722	58	
SAS BIOMAE	59	177	15,15	200	172			225	-168	
WINGIT	862	-1 061	16,41	652	340			55	-1 274	
B. RENSEIGNEMENTS GLOBAUX SUR LES AUTRES TITRES										
- Autres filiales françaises										
- Autres filiales étrangères										
- Autres participations françaises				7 123	6 397					14
- Autres participations étrangères										

Notes sur le bilan

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement	153 738			153 738
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Immobilisations incorporelles	153 738			153 738
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers				
- Matériel de transport				
- Matériel de bureau et informatique, mobilier				
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles				
ACTIF IMMOBILISE	153 738			153 738

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 255 137 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	255 089	255 089	
Prêts			
Autres			
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés			
Autres	48	48	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	255 137	255 137	
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Intérêts courus s/créances rattaché	1 372
Intérêts courus des OC	13 711
Banque - Intérêts courus à recevoir	1 095
Total	16 178

Notes sur le bilan

Capitaux propres

Composition du capital social

Le 29/09/2017, une augmentation de capital a été décidée par exercice de 1 053 000 BSA1 et 278 500 BSA2, a concurrence de 1 action par bon exercice, soit 1 331 500 actions nouvelles d'une valeur nominale de 5,00 € chacune.

Le capital est ainsi porté de 13 315 000,00 € à 19 972 500,00 €.

Le nombre de BSA restant à exercer au 31/12/2017 est de 1 053 000 BSA1 et 278 500 BSA2.

Capital social d'un montant de 19 972 500,00 euro décomposé en 3 994 500 titres d'une valeur nominale de 5,00 euro.

	Nombre	Valeur nominale
Titres composant le capital social au début de l'exercice	2 663 000	5,00
Titres émis pendant l'exercice	1 331 500	5,00
Titres remboursés pendant l'exercice		
Titres composant le capital social à la fin de l'exercice	3 994 500	5,00

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	67 522	119 014			186 536
Total	67 522	119 014			186 536
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières		119 014			
Exceptionnelles					

Notes sur le bilan

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisée de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 87 111 euro et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	51 121	51 121		
Dettes fiscales et sociales	162	162		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	35 829	35 829		
Produits constatés d'avance				
Total	87 111	87 111		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice :				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice :				
(**) Dont envers Groupe et associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	51 121
Etat - autres charges à payer	162
Total	51 283

Tableau de variation des TIAP
VARIATION DE LA VALEUR DU PORTEFEUILLE DE TIAP

	VALEUR COMPTABLE NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
Montant à l'ouverture de l'exercice	7 612 834	11 159 011
Acquisitions de l'exercice	6 039 677	6 039 677
Cessions de l'exercice	510 078	201 997
Reprises des provisions sur titres cédés	310 080	310 080
Plus et moins-values sur cessions de titres		
. détenus au début de l'exercice		-308 081
. acquis dans l'exercice		
Variation de la provision pour dépréciation	-999 874	-999 874
Autres variations des plus-values latentes		
. sur titres acquis dans l'exercice		-297 617
. sur titres acquis antérieurement		484 579
MONTANT A LA CLOTURE	<u>12 452 639</u>	<u>16 185 778</u>

Tableau de variation des TIAP

VALEUR ESTIMATIVE DU PORTEFEUILLE DE TIAP

METHODES D'EVALUATION	MONTANT A L'OUVERTURE			MONTANT A LA CLOTURE		
	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR ESTIMATIVE	VALEUR BRUTE	VALEUR NETTE	VALEUR ESTIMATIVE
Coût de revient	1 690 034	1 690 034	1 690 034	4 434 414	4 434 414	4 434 414
Cours de bourse	531 852	531 852	2 285 788	2 008 165	1 957 112	3 052 823
Coefficient de capitalisation	690 205	690 205	1 766 731	1 715 227	1 715 227	3 887 634
Actif Net Réévalué			0			0
Référence à une valeur de marché	3 232 228	2 873 504	3 527 571	2 226 830	2 226 830	2 691 851
Autres méthodes	2 750 550	1 827 239	1 888 887	4 039 831	2 119 055	2 119 055
	<u>8 894 869</u>	<u>7 612 834</u>	<u>11 159 011</u>	<u>14 424 468</u>	<u>12 452 639</u>	<u>16 185 777</u>

RHONE ALPES CREATION II

Société par Actions Simplifiée au capital de 19.972.500 euros
Siège social : 10 rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR
534 013 982 RCS LYON
(Ci-après la « Société »)

RESOLUTION D'AFFECTATION DU RESULTAT **SOUmise A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE** **DU 14 JUIN 2018**

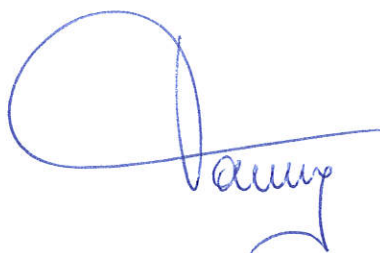
TROISIEME RESOLUTION

Sur proposition du Président, l'Assemblée Générale décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2017, s'élevant à la somme de 1.791.356,65 €, en totalité au compte « Report à Nouveau » dont le solde débiteur sera ainsi porté de 2.409.708 € à 4.201.064,69 €.

L'Assemblée Générale constate qu'il n'a été procédé à aucune distribution de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à la majorité de 2.857.500 voix contre 2.926.500 voix.

Pour la Présidente, la société KREAXI
Monsieur Sébastien TOUVRON



RHÔNE-ALPES CREATION II

Société par Actions Simplifiée

10 rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

RHÔNE-ALPES CREATION II

Société par Actions Simplifiée

10 rue du Château d'Eau
69410 CHAMPAGNE-AU-MONT-D'OR

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2017

Aux associés de la société RHÔNE-ALPES CREATION II,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RHÔNE-ALPES CREATION II relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2017, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2017 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- le paragraphe des règles et méthodes comptables de l'annexe, relatif aux provisions des titres en portefeuille et à la couverture BPI FRANCE ;
- le chapitre 1.5.1 de l'annexe relatif aux modalités d'évaluation des titres immobilisés de l'activité de portefeuille concernant, notamment, l'application du principe de Juste Valeur.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Comme mentionné en annexe, pour tenir compte de l'application sur les investissements de 2012 à 2013, de 2014 à 2016 et de 2017 à 2019, du "stop loss" (taux de sinistralité sur les participations au-delà duquel la garantie BPI FRANCE passe à 0%) et compte tenu de la sinistralité observée depuis l'origine sur le portefeuille, votre société constitue une provision spécifique. Nous avons revu les hypothèses retenues pour évaluer le montant de la provision complémentaire nécessaire. Nous avons procédé, sur cette base, à l'appréciation du caractère raisonnable de cette estimation.
- Comme indiqué en annexe, votre société procède à l'évaluation de son portefeuille sur la base du principe de Juste Valeur. Nous avons revu les hypothèses et éléments financiers étayant la valorisation de chaque ligne en portefeuille et nous sommes assurés du caractère raisonnable et prudent des estimations retenues.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux associés

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents adressés aux associés sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Lyon, le 30 mai 2018

Le commissaire aux comptes

DELOITTE & ASSOCIES

Dominique NATALE

